



## A propos de l'usufruit sur une maison

Par **Lucca20**, le 17/07/2019 à 19:55

Ma question porte sur la situation suivante.

1. Avec mon ex-épouse, nous avons fait donation de la maison, domicile conjugal en gardant conjointement l'usufruit.
2. Suite à un jugement de divorce, l'occupation de la maison à titre gratuit a été accordée à mon ex par le JAF

J'apprends aujourd'hui que mon ex loue une partie de la maison(vu sa superficie)

La question est celle-ci : mon ex doit-elle me reverser la moitié du loyer au titre de ma part d'usufruit que j'ai conservé dans le jugement de divorce ? En effet, je ne l'ai pas cédée au titre de la pension compensatoire.

Merci par avance des réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le 17/07/2019 à 20:30

bonjour,

si le jugement prévoit une occupation à titre gratuit, c'est à dire un droit d'usage, elle ne peut pas louer ce bien sans votre accord car vous êtes également usufruitier.

salutations

Par **Lucca20**, le 17/07/2019 à 21:15

Merci Youris de votre réponse.

Pour compléter ma question, cette location se fait depuis 5 ans à mon insu...

Puis-je prétendre, sans revenir sur le passé, que mon ex me verse la moitié des loyers qu'elle

perçoit actuellement.

Dans l'affirmative comment procéder, en dehors de l'arrangement à l'amiable, peu probable.

Merci par avance des réponses.

Par **Visiteur**, le **17/07/2019** à **21:23**

Bonjour

Je vous conseille de reprendre contact avec votre avocat ou le JAF.

Par **Lucca20**, le **17/07/2019** à **22:10**

Merci Pragma de votre réponse

Cordialement

Lucca20